

DIPLOMES Spécifiques à l'activité Judo-Jujitsu

Les numéros d'identification du ou des textes de référence permet de renvoyer à la légende qui précise la date du texte et le lien pour y accéder sur legifrance

Diplôme(s) possédé(s)	Equivalences correspondantes	AC	AS	CFEB	CQP MAM			BPJEPS Judo-Jujitsu				DEJEPS Judo-Jujitsu				DESJEPS Judo-Jujitsu				Identification texte de référence	
					UC 1	UC 2	UC 3	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4		
AC																					
AS								X													
CFEB								X													
CFEB & 2ème DAN & expérience péda 350H enseignement Judo-Jujitsu attesté par DTN														X						X	
CQP APAM					Equivalent sur simple demande à la FFJDA			X		X											
CQP MAM								X		X											
CQP APAM & 2ème DAN & expérience péda 350H enseignement Judo-Jujitsu attesté par DTN								X		X				X						X	
BEES 1 Judo-Jujitsu								X	X	X	X										Valable pour BP en 10 et 4 UC
BEES 1 & 2ème Dan et expérience péda de 350H enseignement Judo-Jujitsu attesté par DTN												X			X	X				X	
BPJEPS Judo-Jujitsu (en 4 UC) et 2ème dan															X						
BPJEPS Judo-Jujitsu (en 10 UC) et 2ème dan								Voir fiche info annexe équivalence entre les 2 BPJEPS							X						
DEJEPS Judo-Jujitsu																					
BEES 2 Judo-Jujitsu (demande d'équivalence possible dans certaines DRJSCS)																	X	X	X	X	
DESJEPS Judo-Jujitsu																					

AUTRES DIPLOMES

	Equivalences correspondantes	BAFA	BPJEPS Judo-Jujitsu				DEJEPS Judo-Jujitsu				DESJEPS Judo-Jujitsu				Identification texte de référence
			UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	
Diplômes possédé															
Brevet fédéral de judo jujitsu 1er degré délivré par la FSGT			X												
Brevet fédéral de judo jujitsu 2ème degré délivré par la FSGT			X												
LICENCE STAPS															
BPJEPS (autre que Judo)		X	X	X											<i>Ne donne pas le BAFA mais donne le droit d'exercer les activités d'un BAFA</i>

Le DEJEPS permet d'avoir la fonction de directeur d'ACM (comme un BAFD), à condition d'avoir eu une expérience d'animation de 28 jours sur les 5 dernières années. Voilà le texte de référence :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000615233>

SECOURISME - EQUIVALENCES

	Equivalences correspondantes	PSC 1	Identification texte de référence
Diplômes possédé			
PSC 1			
AFPS		X	
CSST / SST (recyclage à jour)		X	
AFCPSAM		X	
BNS		X	
BNPS		X	
Brevet de secouriste et de la protection civile		X	
Brevet de brancardier secouriste		X	

Les formations aux gestes de premiers secours effectuées lors de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) ou lors du passage d'un diplôme scolaire (BAC, Brevet...) ne donne pas l'équivalence du PSC 1

Profession dispensant de passer le PSC 1 :

médecin
chirurgien-dentiste
pharmacien
vétérinaire
sage-femme
infirmier(e) diplômé d'état